

DECLARATION DES PERFORMANCES Nr. DIAMUR-0300

DOP_DIAMUR-0300_FR

1. Code d'identification unique du produit type :
Ciment Portland au calcaire EN 197-1 - CEM II/B-L 42,5 N Blanc
2. Type, lot de production ou numéro de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction comme demandé sous l'Article 11(4) :
Voir 1
3. Utilisation(s) intentionnelle(s) du produit de construction, en accordance avec la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu lors de la fabrication :
À utiliser pour la préparation de béton, mortier, coulis et autres produits cimentaires.
4. Nom et adresse de contact de fabricant :
Diamur N.V.
Zwarteweg 47 , Kade 367
2030 Antwerpen, België.
5. Si applicable, nom et adresse de contact du représentant autorisé pour lequel son mandat couvre les tâches spécifiées dans l'article 12(2) :
Non applicable
6. Système(s) d'évaluation et vérification de la consistance des performances du produit de construction :
Système 1+
7. Dans le cas d'une déclaration de performance d'un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
EN 197-1
L'organisation de certification KIWA-MPA Bautest GmbH, notifié 0770 a réalisé selon le système 1+ l'inspection initiale de l'installation de production et du contrôle de production, dans l'usine, et maintient, juge et évalue permanent le contrôle dans l'usine et, ainsi que les essais par sondage sur des échantillons.
8. Dans le cas d'une déclaration de performance d'un produit de construction pour lequel une Attestation Technique Européenne a été émise :
Non applicable

9. Performance déclarée :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Ciments normaux (type de ciment, constituants et composition): CEM II/B-L 42,5 N Blanc770:		NBN EN 197-1:2011
Résistance à la compression (28 jours):	42,5N	
Début de prise:	Approuvé	
Stabilité :	Approuvé	
Contenu en sulfates:	Approuvé	
Contenu en chlorures	Approuvé	

10. Les performances du produit, déclarées en rubrique 1 et 2, sont conformes les performances déclarées en point 9. Cette déclaration des performances est émise sous la responsabilité exclusive du fabricant, nommé sous rubrique 4.

Signé pour et au nom du fabricant par :

Antwerpen, 16-9-2020



Stefaan Van der Veken
Responsable de la qualité